

L'INFORMÉ

2023



LANNION TRÉGOR COMMUNAUTE (KERNEVEC)

Extrait du rapport annuel 2023
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LANNION

TERRITOIRE

4 580 habitants

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2023, 12 services :
- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

La présente fiche concerne uniquement le service de KERNEVEC.

Il regroupe les communes de : Minihy-Tréguier et Tréguier.

La population desservie est de 4 580 **habitants**, pour KERNEVEC.



4 communes adhérentes

EXPLOITATION

En régie

La communauté d'agglomération a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **2 270 abonnés** (+0,49 % par rapport à 2022), pour KERNEVEC.



PRODUCTION

2 ressources

- Des ressources propres à la communauté d'agglomération : Il a été prélevé dans le captage de Kernevec 100 506 m³.
- Cette eau brute est ensuite exportée vers l'ex Syndicat du Trégor pour être traitée dans l'usine de Pont Scoul.
- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 218 844 m³ :
- Lannion Trégor Communauté - Trégor a fourni 218 844 m³.



LOCAL IMPORT

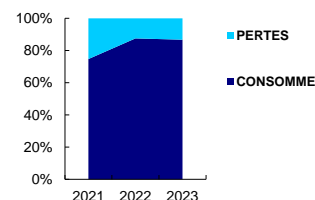
DISTRIBUTION

Un réseau de 72 km
188 503 m³ consommés

En 2023 les abonnés domestiques ont consommé 163 994 m³ soit en moyenne **98 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 24 509 m³, soit un total de 188 503 m³ (en baisse de 5,40 % par rapport à 2022).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 86,7 %** en 2023 (il était de 87,5 % en 2022).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,1 %.



Rendement du réseau

PRIX

483,31 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 483,31 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 4,03 €/m³, **+9,52 % par rapport à 2023**.

Sur ce montant, 84 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 16 %.



Répartition des montants collectés

Rapport annuel

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

(KERNEVEC)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	13
■	ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE).....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)..	13
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE).....	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2023, 12 services :

- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

Le présent rapport concerne uniquement le service : KERNEVEC.

Les communes de ce service sont les suivantes : MINIHY-TREGUIER et TREGUIER.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 580 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2022 [m ³]	Prélèvement 2023 [m ³]	Variation 2022/2023
Captage de Kernevec MINIHY-TREGUIER	60	220 793	100 506	-54,48 %
Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		220 793	100 506	-54,48 %

L'eau brute est exportée vers l'ex Syndicat du Trégor pour être traitée dans son usine de Pont Scoul. Le secteur de Kernevec ne traite pas l'eau potable lui-même.

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - TREGOR	229 216	218 844

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres			
Importations	229 216	218 844	-4,52 %
Total général	229 216	218 844	-4,52 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 258	2 269	+0,49 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 259	2 270	+0,49 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

COATREVEN	46
LANGOAT	11
MINIHY-TREGUIER	733
PLOUGUIEL	6
TREGUIER	1 474
Total des abonnés	2 270

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit			
Volume importé	229 216	218 844	-4,52 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	229 216	218 844	-4,52 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	174 338	163 994	-5,93 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	24 930	24 509	-1,69 %
Volume total vendu aux abonnés	199 268	188 503	-5,40 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 72 m³ par an. Elle était de 77 m³ en 2022.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	74,8	71,9	-3,90 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	113,66	121,76	+7,13 %
	Abonnement diam 25 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement diam 30 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement diam 40 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement diam 50 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement > 50 mm	113,66	593,04	+421,77 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	2,216	2,333
N° 2 (31 à 100 m ³)		2,243	2,398	+6,91 %
N° 3 (101 à 150 m ³)		2,257	2,431	+7,71 %
N° 4 (au-delà de 150 m ³)		2,257	2,433	+7,80 %
Redevances et taxes		redevance SDAEP [€/an]	0,00	13,88
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

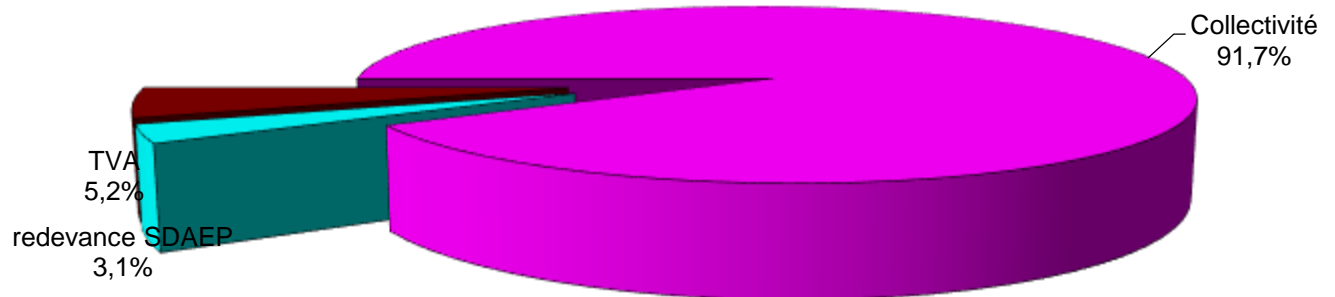
	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Collectivité	382,29	408,23	+6,79 %
redevance SDAEP	0,00	13,88	
TVA	21,03	23,22	+10,41 %
Total [€ TTC]	403,32	445,33	+10,42 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+6,79 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

3,71 €/m³
 0,0037 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



■ **LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	113,66	121,76	+7,13 %
	Abonnement diam 25 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement diam 30 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement diam 40 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement diam 50 mm	113,66	174,90	+53,88 %
	Abonnement > 50 mm	113,66	593,04	+421,77 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	2,216	2,333
N° 2 (31 à 100 m ³)		2,243	2,398	+6,91 %
N° 3 (101 à 150 m ³)		2,257	2,431	+7,71 %
N° 4 (au-delà de 150 m ³)		2,257	2,433	+7,80 %
Redevances et taxes		redevance SDAEP [€/an]	0,00	13,88
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

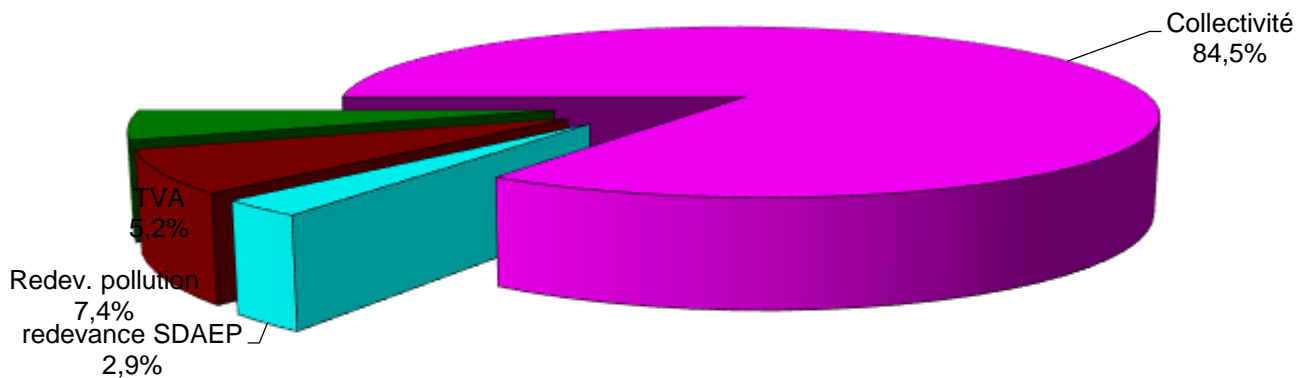
	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Collectivité	382,29	408,23	+6,79 %
redevance SDAEP	0,00	13,88	
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	23,01	25,20	+9,52 %
Total [€ TTC]	441,30	483,31	+9,52 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+6,79 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

4,03 €/m³
 0,0040 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	645 018,13 €	678 377,06 €	+5,17 %
dont abonnements	236 047,68 €	255 984,95 €	+8,45 %
Total recettes de vente d'eau	645 018,13 €	678 377,06 €	+5,17 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	15 208,70 €	19 835,69 €	
Loyer antennes	7 083,50 €	3 902,37 €	
Total des recettes	667 310,33 €	702 115,12 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	14	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	8	1	87,5 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

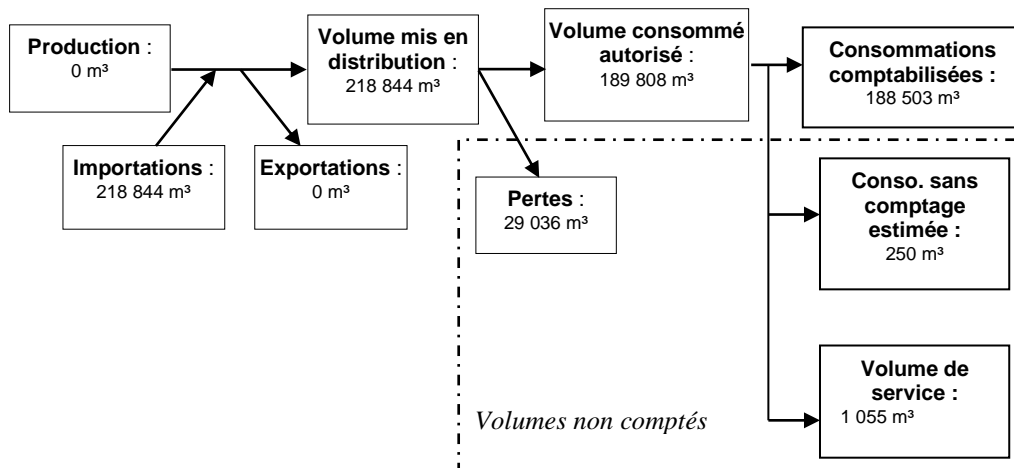
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	111

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 250 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 055 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	74,9 %	82,7 %	74,7 %	87,5 %	86,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,6	1,7	2,0	1,1	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,6	1,7	1,9	1,0	1,1

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	7,6	7,9	5,8	7,4	7,2
Seuil de rendement [%]	66,5 %	66,6 %	66,2 %	66,5 %	66,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,045	0,299	0	0,192

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Travaux sur les forages :

Localisation	Objet des travaux	Coût (€ HT)
Ressources	Changement des 3 compteurs de forages	2 396,20
	Système anti-intrusion Forages	2 525,00

Travaux sur le réseau :

Localisation	Objet des travaux	Coût (€ HT)
Réservoirs	Nettoyage des réservoirs St Michel	510,00
	Remplacement pompe réservoir St Michel	
Réseau	Tréguier Renouvellement Syet 192 ml en PEHD	15 627,00
	Tréguier Extension Conventant Braz 251 ml en PEHD	35 505,00

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	173	173
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	7,66 %	7,86 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	17 940 513,36 €	22 485 892,32 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 585 561,09 €	1 527 295,17 €
dont en intérêts	356 957,44 €	572 673,99 €
dont en capital	1 228 603,65 €	954 621,18 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	2 829 887,53 €	3 196 129,47 €	3 276 222,96 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Travaux sur les forages :

Objet des travaux	Coût (€ HT)
Aire d'alimentation du captage : diagnostic des pressions agricoles + programme d'action d'amélioration de la qualité d'eau	48 230,00
Etats et réhabilitation des piézos	En cours
Inspection caméra des 3 forages + diagnostics	37 500,00
Clôture et aménagement	Devis en cours

Travaux sur le réseau :

Localisation	Objet des travaux	Coût (€ HT)
Réservoirs	Réhabilitation Réservoir tour St Michel	361 462,50
	Réhabilitation Réservoir semi-enterré St Michel	560 000,00
Réseau	Renouvellement Rue du Général De Gaulles	/
	Renouvellement Place du Général De Gaulles	/
	Tréguier : Renouvellement de réseau	180 000,00
	Tréguier : Extension de réseau	15 000,00
	Minihy : renouvellement de réseau	50 000,00

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE)

	2022	2023
montants des abandons de créance	20 080,98 €	184 063,39 €